

CONCERNE

Chargés de travaux, donneurs d'ordres – Animateur sécurité.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

OBJECTIFS

- Prendre conscience de son rôle et de ses responsabilités en tant que donneur d'ordres.
- Être capable de rédiger un plan de prévention, une autorisation de travail, un permis ou un protocole de sécurité.
- Suivre la réalisation des interventions.
- Coordonner la réalisation des interventions et en assurer la sécurité.

DURÉE

1 à 2 jours

SANCTION

Attestation de compétences

PÉDAGOGIE

Nombreuses études de cas.
Une approche pragmatique et concrète.
Outils opérationnels. Retours d'expériences.

LIEU

EN ENTREPRISE

CONTENU DÉTAILLÉ

Le cadre réglementaire

Opérations d'entreprises extérieures
Opérations de chargement / déchargement : arrêté du 20 avril 1996
Opérations BTP/génie civil
Analyse de la jurisprudence et des responsabilités

Le cadre juridique : responsabilité du donneur d'ordre

Responsabilités civiles et pénales
La déclinaison des responsabilités
Études de cas jurisprudence

Assurer efficacement sa mission de donneur d'ordre

Identifier et prévenir les risques d'interférences :
- notion de coactivité
- identification et analyse des risques
- définition des moyens de prévention
Éléments indispensables de l'organisation
Opérations permanentes / opérations ponctuelles
Les outils : plans de prévention annuels, plans de prévention ponctuels, autorisations de travail, permis de travail
Réaliser une bonne inspection préalable
Rédiger un plan de prévention, une autorisation de travail
Transmettre les consignes de sécurité du site
Suivre la réalisation des travaux
Surveillance, inspection, recadrage

Rappel des principales activités à risques et mesures de prévention

Travaux par point chaud
Travaux en hauteur / travaux avec risques de chute
Travaux d'ordre électrique
Travaux à proximité ou avec utilisation de substances chimiques
Travaux nécessitant l'utilisation d'engins de manutention

Étude de cas concret - mise en situation : rédaction des documents